



## LES ARCHERS DE LA TOUR

Mairie de Gallardon  
28320 Gallardon

### ASSEMBLEE GENERALE DU 08 SEPTEMBRE 2023 COMPTE FINANCIER SAISON 2022-2023

#### Introduction

La saison 2022-2023 se termine sur un excellent résultat avec 53 inscriptions au club dont 23 nouvelles adhésions. Cette saison se caractérise aussi par un fort taux d'inscription des jeunes, 58% de nos adhérents avaient en effet moins de 18 ans (et même 36% pour les moins de 10 ans), ce qui montre la forte attractivité de notre sport pour les plus jeunes.

Nous constatons, pour cette saison, le taux d'adhésion le plus élevé depuis 10 ans.

Nous avons aussi deux adhésions strictement club pour permettre à deux archers de s'entraîner sur le pas de tri extérieur : Mme Jennifer DEVAUX (300<sup>ème</sup> au classement international en recurve <sup>(1)</sup>) et M Florent MULOT (100<sup>ème</sup> au classement international en recurve et médaillé mondial <sup>(1)</sup>). Mme DEVAUX nous a fait l'honneur de s'entraîner avec nous en salle et ce fut un pur moment d'archerie.

<sup>(1)</sup> source <https://www.worldarchery.sport/fr>

#### A. Résultat

La saison se termine sur un déficit de 11 € avec 4 509 € enregistrés en produits (+ 4,1 % par rapport à la saison précédente) et 4 520 € constatés en charges (+ 1,4 %). Au regard du solde des comptes de l'association en septembre 2023, l'état de l'actif est de 1 966 € et le livret est à 2 489 €.

#### B. Analyse des produits

##### 1) Cotisations

Les recettes afférentes aux cotisations sont de 3 851 € (+ 75%) avec pour cette saison 53 archers inscrits au niveau de l'association (contre 31 la saison précédente) avec 22 adultes (dont 6 archères) et 31 jeunes (dont 11 archères). 23 nouvelles adhésions ont été enregistrées, soit une progression de + 229 % par rapport à la saison précédente.

Sur les 53 archers en activité, 47 tirent en arcs classiques (viseurs et/ou arcs nus), 4 en arc droits et 2 en arc à poulies.

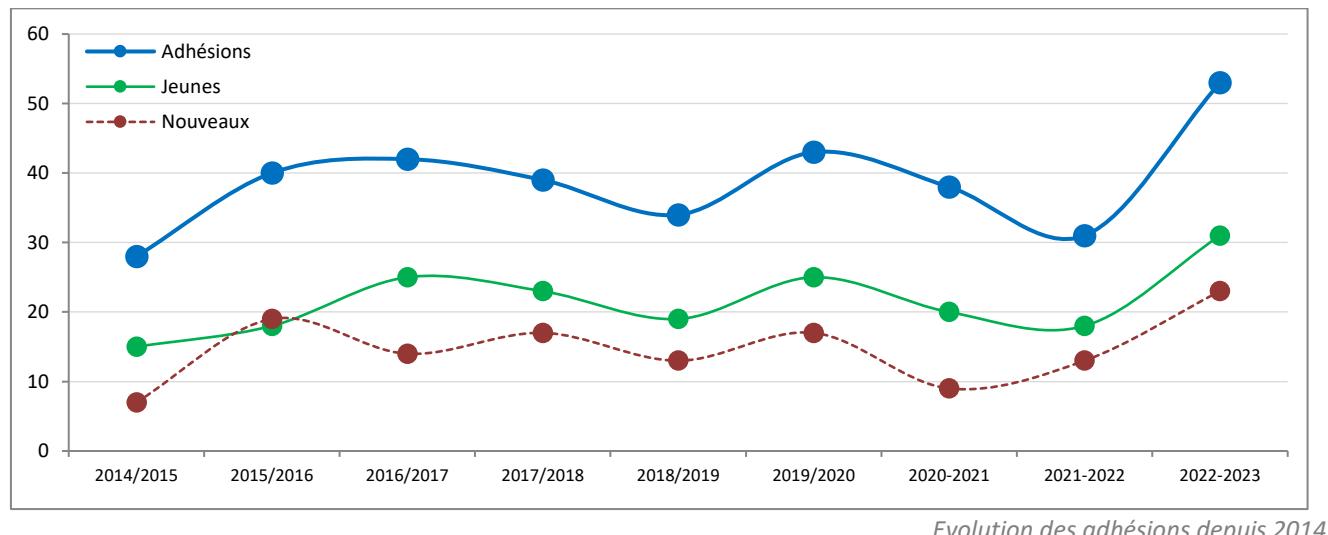
Depuis 2022 l'Association adhère au dispositif *Pass'Sport* pour les associations du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Il s'agit d'une allocation de rentrée sportive. D'un montant de 50 euros, cette aide de l'État est destinée aux enfants de 6 à 17 ans révolus bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ainsi qu'aux jeunes de 16 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). 12 jeunes ont bénéficié de ce dispositif sur cette saison.

REPARTITION DES ADHERENTS	Jeunes	Adultes	Total
<b>Communauté de Communes</b>	<b>22</b>	<b>16</b>	<b>38</b>
Gallardon	12	11	23
Auneau Bleury St Symphorien	3	1	4
Bailleau Armenonville	3	1	4
Ecroisnes	1	3	4
Ymeray	3		3
<b>Autres</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>15</b>
Houx	2		2
Pierres	1	1	2
Saint Martin de Nigelles		2	2
Villiers le Morhier	1		1
Francourville	1		1
Le Gué de Longroi	1		1
Île de France _ Yvelines	3	3	6
<b>TOTAL CLUB</b>	<b>31</b>	<b>22</b>	<b>53</b>



## LES ARCHERS DE LA TOUR

Mairie de Gallardon  
28320 Gallardon



Evolution des adhésions depuis 2014

### 2) Subventions

Au niveau des subventions et pour cette saison, le club a perçu 95 € du Conseil Départemental d'Eure et Loir (5 € par jeunes inscrits la saison précédente) et 400 € du Conseil Municipal de Gallardon et 40 € du Conseil Municipal de Bailleau Armenonville. Nous remercions les remercions chaleureusement pour leurs soutiens à notre activité sportive.

Le club a par ailleurs contacté les municipalités d'Auneau Bleury St Symphorien (4 archers inscrits au club de Gallardon) et d'Ecrosnes (4 archers) afin de savoir si elles pouvaient participer aux activités du club avec le versement d'une subvention au regard des administrés inscrits. Nous n'avons pas eu de réponse à ce jour.

La municipalité de Bailleau Armenonville nous a soutenu une nouvelle fois pour cette saison et nous les remercions à nouveau.

3 € sont constatés en dons et legs (trop perçu laissés au club).

### 3) Autres produits

Au niveau des remboursements, 40 € ont été enregistrés en remboursement des passeports archerie et 80 € en remboursement matériel (achats groupés pour un arc).

## C. Analyse des charges

En 2022-2023, les deux postes de dépenses les plus représentatifs sont respectivement :

- Les cotisations reversées à la Fédération Française de Tir à l'Arc (enregistrement de l'affiliation, licences et assurances des archers) : 2 820 € pour 62% des charges ;
- L'achat de matériel pour le club et les archers : 808 € pour 18% des charges.

### 1) Achats

Les fournitures diverses correspondent l'achat de boissons chaudes pour la machine Tassimo, de gobelets réutilisables afin de limiter les impacts environnementaux des gobelets à usages uniques et cadenas pour la caisse.

Le club a aussi renouvelé son stock de plumes et de flèches de progression auprès de la Fédération pour 250 €.

808 € ont été constatés en matériels et équipements dont 2 arcs initiation pour les plus jeunes et plusieurs jeux de flèches jeunes et adultes. Un arc a aussi été commandé en commande groupée pour un archer.



## LES ARCHERS DE LA TOUR

Mairie de Gallardon  
28320 Gallardon

### 2) Services Extérieurs

100 € ont été enregistrés pour les frais d'assurances du club (contre 96 € la saison précédente).

Aucune dépense n'a été constatée en 2022-2023 pour la gestion du site internet (abonnement pluri annuel).

### 3) Autres services extérieurs

Les charges liées aux manifestations organisées par le club sont de 430 € dont

- Organisation de l'Assemblée Générale de septembre 2022 : 18 € ;
- Forum des associations : 36 € ;
- Vœux 2023 : 124 € ;
- Déjeuner de fin de saison de juin 2023 : 252 €.

Nous remercions par ailleurs tous les participants au déjeuner de fin de saison pour ce bel élément en votre compagnie.

6 € ont aussi été constaté en frais postaux pour l'envoi d'un recommandé suite à un litige sur commande.

### 4) Cotisations et affiliations

Les cotisations sont liées au nombre d'archers inscrits sur la saison sportive. Elles comprennent les licences (36,75 € pour les poussins ; 45,75 € pour les jeunes et 68,75 € pour les adultes), les assurances des archers (0,25 € par archer), la participation du club aux événements internationaux (2,00 € par archer) et l'affiliation du club à la Fédération (20,00 €). 2 820 € ont été constatés pour 51 archers (deux archers ayant uniquement une adhésion club étant inscrits sur un autre club au niveau de la Fédération).

Erwan Brossais, Trésorier  
Les Archers de La Tour \_ Gallardon



## LES ARCHERS DE LA TOUR

Mairie de Gallardon  
28320 Gallardon

### Annexe

#### SAISON SPORTIVE 2022 2023

Exécution 2022-2023

##### Compte de résultat agrégé

CHARGES	4 519,70 €	PRODUITS	4 508,90 €
Personnel	0,00 €	Subventions	538,00 €
Fonctionnement	4 519,70 €	Autres ressources	3 970,90 €
<b>RESULTAT SAISON</b>	<b>-10,80 €</b>		

##### Trésorerie

Soldes comptes		Solde compte	
- Banque saison précédente	1 976,75 €	- Livret saison précédente	2 444,56 €
- Caisse club saison précédente		- Intérêts créditeurs	44,65 €
Résultat saison	-10,80 €	Prélèvement sur le livret	
<b>ETAT DE L'ACTIF</b>	<b>1 965,95 €</b>	<b>LIVRET</b>	<b>2 489,21 €</b>

##### Compte de résultat détaillé

Intitulés des comptes de charges	Exécution	Intitulés des comptes de produits	Exécution
60 Achats	1 163,32 €	70 Produits de prestations	3 851,00 €
6061 Fournitures diverses	355,32 €	706 Cotisations Archers	3 851,00 €
6062 Matériels et équipement	808,00 €	708 Activités annexes (comcom)	
6063 Mobiliers			
6064 Vêtements		74 Subventions	538,00 €
61 Services Extérieurs	100,34 €	7411 Etat	
613 Location		7412 Conseil Général	
615 Travaux		7413 Conseil Départemental	95,00 €
616 Assurances	100,34 €	7414 Communauté de commune	
618 Documentation		7415 Commune	440,00 €
62 Autres services Extérieurs	436,29 €	746 Dons et legs	3,00 €
622 Intermédiaires et honoraires		75 Autres produits de gestion	119,90 €
623 Publicité, publications		755 Remboursements	119,90 €
624 Transport		758 Produits divers	
625 Déplacements et réceptions	429,91 €	76 Produits financiers	0,00 €
626 Frais postaux	6,38 €	768 Produits financiers	
628 Divers		77 Produits exceptionnels	0,00 €
64 Charges de Personnel	0,00 €	775 Cessions de matériels	
641 Rémunerations du personnel		778 Autres produits exceptionnels	
645 Charges patronales			
65 Autres charges de gestion courante	2 819,75 €		
658 Cotisation et Affiliation FFTA	2 819,75 €		
66 Charges financières	0,00 €		
668 Frais bancaires			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 519,70 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 508,90 €</b>